

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 26 FEVRIER 2016 A 18H30

PROCES VERBAL

Etaiet présents : Mesdames d'AUBIGNY Marie-Dominique, BESSEGE Christine, CHAROBERT Paulette, DELEPLANQUE Nathalie, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Monique, MATHELY Marie-Thérèse, VICENTE Suzanne

et

Messieurs, BEAUMONT Marc, CHITO Christian, CONTAMINE Bernard, GRIMAULT Didier, LAMOINE Jean-Paul, MAIRE Patrick, MICHARD Claude, POMMIER Jacques, TERRET Maurice.

Etait excusé : Madame LAGRANGE Catherine et Messieurs, AMATHIEU Michel (remplacé par MATHELY Marie-Thérèse), GLOMOT Philippe qui donne pouvoir à Monsieur GRIMAULT Didier. RENOUX Gérard.

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- ❖ Vente de l'atelier relais situé sur la ZA de Villebret
- ❖ Projets LAEP et espace mutualisé
- ❖ Réforme territoriale
- ❖ Questions diverses

Monsieur CHITO salue l'assistance et demande à l'assemblée de prendre acte de la présence de Madame Marie-Thérèse MATHELY. Cette dernière classée 3^{ème} au tableau du conseil municipal lors des dernières élections est devenue 1^{ère} adjointe suite au décès de Monsieur Robert JULIEN et devient donc la suppléante de Monsieur AMATHIEU Michel, maire de Sainte-Thérence, au conseil communautaire.

Vente de l'atelier relais situé sur la ZA du Champ Noyer

L'atelier relais communautaire a été construit en 2004 – 2005 pour la société « EREIC », puis repris par la « SCI Hervé et Nelly CANTON ». Le crédit bail conclu entre la communauté de communes et le preneur stipule les clauses de rachat anticipé après 8 années de location.

Ainsi, la SCI Hervé et Nelly CANTON se porte acquéreur du bien au 1^{er} avril 2016.

A noter que les parts de la SCI sont détenues par Monsieur Yannick RAYMOND, entrepreneur de travaux agricoles sur la commune de St-Genest.

Le prix est ainsi déterminé :

Capital restant dû au 1er avril 2016 correspondant à l'emprunt de la collectivité	+ 54 864,91
Frais de résiliation anticipée du contrat d'emprunt	+ 5 443,41
5% de la valeur initiale réévaluée en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction La valeur initiale est de 180 000 euros	+ 9 703,41
Prix de vente (article 9 du crédit bail)	+ 28 762,30
Taxe foncière 2016 évaluée	+ 1 783,00
Loyers perçus en 2016	- 3 750,00
Total	96 807,00 €

L'assistance valide la vente de l'atelier relais.

Monsieur BEAUMONT n'a pas pris part au vote n'étant pas encore arrivé.

17 votants	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

Projets LAEP et Espace mutualisé

Monsieur CHITO rappelle que les projets LAEP sur la commune de Villebret et l'espace mutualisé à l'ancienne gare sur la commune de Marcillat doivent être engagés rapidement.

A ce jour, pour les 2 projets un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre a été lancé et les offres ont été réceptionnées. Elles seront étudiées par la commission d'appel d'offre communautaire qui pourra être aidée par les services de l'ATDA d'ici quelques jours.

LAEP : 3 candidatures

Messieurs Jean-François BRUN, Eric FOUCQUET (Montluçon) et BRESSON (Clermont-Fd)

A noter que la desserte de la parcelle doit être sécurisée, ce qui demande un agrandissement de la voie d'accès. Une estimation sera demandée afin de gérer au mieux l'enveloppe d'aides financières.

Espace Mutualisé : 3 candidatures

Messieurs Jean-François BRUN (Montluçon) ; Stéphane PICHON et le cabinet IMHOLZ (Moulins)

A noter que le service des domaines a évalué le bâtiment de la gare à 80 000 euros. A ce jour, le conseil municipal de Marcillat n'a pas délibéré sur cette vente. La démarche sera proposée ultérieurement.

Le financement de ces 2 projets est toujours de 80% sur l'estimation initiale. Cependant la clé de répartition entre les divers partenaires financiers varie et sera fluctuante jusqu'à la fin mars (variation des plafonds de fonds leader, enveloppe CAF non déterminée)

Arrivée de Monsieur BEAUMONT

Réforme territoriale

Ce sujet d'actualité est en évolution continuelle. Des amendements sur l'aire du PETR ont été proposés par :

- La Cté de Cnes de Tronçais qui demande à conserver son périmètre pour continuer l'exercice des compétences « école » et « voirie ». Dans le cadre d'une fusion avec l'agglomération montluçonnaise, la compétence « école » devra être reprise pas les communes ce qui représente des charges importantes que les communes ne pourront plus assumer même en étant liées par une convention pour maintenir le service.
- La Cté d'Agglomération Montluçonnaise qui au vu du premier amendement et au constat de la fusion entre les CC de Commentry et Montmarault, souhaite fusionner seulement avec la CC de Marcillat.

La CDCI :

Les prochaines réunions auront lieu les 1^{er}, 8 et 17 mars prochain. Les cas précités seront étudiés et aussi ceux de Vichy, Varennes, St-Pourçain Où les choses sont complexes. Sur la CA de Moulins, il semblerait que les choses soient plus aisées avec la CC de Lurcy Levis et peut être celle de Bourbon.

Le 17 mars les membres de la CDCI composée par des présidents de communautés de Communes et syndicats, des maires, des conseillers départementaux et régionaux, devront voter à bulletins secrets sur chaque amendement. Ces derniers seront validés à la majorité des 2/3 des inscrits (42).

Enfin, le préfet peut utiliser la procédure du « passer outre » et définir le schéma comme il le souhaite.

Cas du SMEA :

Le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier a pour objet la gestion des interconnexions entre les différents réseaux d'eau. En novembre dernier, le président du SMEA a interrogé les présidents d'intercommunalité sur le devenir de la compétence « eau » dans le schéma. La CC de Marcillat n'ayant pas la compétence n'a pas répondu. La CAM a répondu en précisant qu'il serait judicieux de réfléchir sur cette problématique lorsque les nouveaux périmètres seront fixés. La CAM a aussi saisie la préfecture sur le fait que la délibération du SMEA est entachée d'une erreur car le projet de SDCI ne prévoit pas de disposition visant à réorganiser les syndicats d'eau.

Monsieur CONTAMINE, délégué SMEA pour la commune de Marcillat en Clle, affirme que le SMEA mène une réflexion sur la possibilité de rassembler toutes les Ctés de Cnes en un syndicat unique sur le département.

Cette situation permettrait sans doute de tendre vers un prix de l'eau unique.

SDCI du Puy de Dôme

Monsieur BEAUMONT précise qu'il n'y a pas de nouveauté sur la position des intercommunalités du 63 depuis la dernière réunion communautaire de décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement de Virginie Laurent

Virginie sera absente pour un congé maternité à partir du 18 mars prochain. Après analyse, Sophie DUCROS sera recrutée pour le remplacement sur la mission « Maison de la Combraille ». Les 20 heures hebdo ne permettront pas d'assurer les TAP. Une solution d'emploi en CAE est à l'étude avec les services du pôle emploi Montluçon nord.

Action 13

L'association APPM qui gère la publication du journal local Action 13 s'est réunie en assemblée générale le 5 février 2016. Lors de cette réunion le président Bernard BARRAUX et les membres du bureau ont manifesté le souhait de ne pas continuer leur mission. Des personnes se sont portées volontaires pour reprendre l'administration. Monsieur Patrick MAIRE est président, Mme CHAROBERT trésorier, Mme GAGNIERE trésorier adjointe, Mme LAGRANGE Monique secrétaire Ms BARRAUX et CHITO sont membres du bureau.

Certaines personnes de l'assistance regrettent de ne pas avoir été conviées à l'AG bien que faisant partie du comité de lecture. Après discussion, il paraît possible qu'un souci dans la distribution du courrier soit à l'origine de cet état.

Le nouveau bureau souhaite continuer la publication du journal mais fait état de la charge de travail et du temps nécessaire à maîtriser le fonctionnement dans sa globalité. La partie rédactionnelle est une petite partie du travail à effectuer, la partie administrative est beaucoup plus lourde.

ACW

L'association de jumelage avec l'Allemagne prévoit le déplacement d'une délégation les 29, 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre 2016 à Wadersloh dans le cadre de la commémoration du 25^{ème} anniversaire du jumelage. Il est demandé aux élus de l'assistance de préciser leur participation au déplacement au plus tard le 1^{er} avril prochain, ceci afin notamment de prévoir le moyen de transport.

Congrès des maires

Le congrès maires de novembre 2015 ayant été annulé suite aux événements du 13 novembre, une nouvelle édition est prévue les 30 et 31 mai et 1^{er} juin 2016. Il est proposé aux élus de faire un déplacement selon la même formule :

Arrivée le mardi 31 mai, déjeuner au SENAT, visite du SENAT ou salon, spectacle « Aux 2 ânes » dîner au « Sanglier Bleu », nuit à l'hôtel retour le mercredi en fin d'après midi.

Prochaine réunion

Le prochain conseil communautaire est planifié le vendredi 1^{er} avril à 18h30 avec pour ordre du jour le vote du budget.